



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a présenté **un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.**

	Situation actuelle		Situation projetée au 1 ^{er} janvier 2020	
	Rémunération de base annuelle	Allocation de dépenses annuelle	Rémunération de base annuelle	Allocation de dépenses annuelle
Maire	7 823 \$	3 912 \$	15 000 \$	7 500 \$
Conseiller(e)s	1 956 \$	978 \$	4 200 \$	2 100 \$
Séance extraordinaire	30 \$ par séance	0 \$	30 \$ par séance	0 \$

La rémunération de base et l'allocation de dépenses telles qu'établies par le présent règlement seront indexées de 2 % pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 et sera adopté à la séance ordinaire du 2 mars 2020, à 20 heures, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil.

DONNÉ à Mont-Louis, ce 14^e jour de janvier deux mille vingt.

Eric DesRoches, directeur général

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ainsi que sur le site Web de la Municipalité, le 14 janvier 2020, entre 10h et 14h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de janvier deux mille vingt.

Eric DesRoches, directeur général

Directeur général et secrétaire-trésorier